

# A

## FIDA

### FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

#### Conseil d'administration – Quatre-vingt-cinquième session

Rome, 6-8 septembre 2005

### PARTICIPATION DU FIDA À L'INITIATIVE POUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS

#### PROPOSITION EN FAVEUR DU RWANDA ET RAPPORT DE SITUATION POUR 2005

##### I. INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objet de demander au Conseil d'administration du FIDA d'approuver un complément d'allègement de la dette au point d'achèvement pour le Rwanda, ainsi que de soumettre au Conseil un rapport de situation sur la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE).

##### II. PAYS DONT LA SITUATION EST SOUMISE À L'APPROBATION DU CONSEIL

2. En décembre 2000, le **Rwanda** est parvenu à son point de décision dans le contexte de l'Initiative PPTE renforcée et, en avril 2001, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé un allègement de sa dette d'un montant de 8,55 millions de DTS en valeur actuelle nette (VAN) de décembre 1999 (document EB 2001/72/R.15), soit l'équivalent de 71,3% de l'encours des créances du FIDA sur le pays en décembre 1999. En termes nominaux, cet allègement équivalait à 15,8 millions de DTS.

3. En avril 2005, le Rwanda est parvenu à son point d'achèvement. Cependant, depuis le point de décision, la situation du pays en matière d'endettement s'est encore dégradée en raison principalement d'une évolution très défavorable, pour des raisons exogènes, du contexte économique local, avec une baisse des prix à l'exportation, des variations des taux de change et des conditions d'emprunt moins avantageuses que prévu, facteurs sur lesquels les autorités n'ont évidemment aucune prise.

4. Compte tenu de cette dégradation, les conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ont approuvé, lors de la confirmation du point d'achèvement, un allègement complémentaire de la dette du pays à hauteur de 53,1% de l'encours en décembre 2003, après déduction du montant initialement convenu au point de décision. Le ratio dette/exportations du Rwanda serait ainsi ramené, en VAN, au seuil de 150% établi dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée.

5. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration du FIDA est prié d'approuver un allègement complémentaire de la dette du Rwanda d'un montant équivalent à 4,71 millions de DTS (7,0 millions de USD) en VAN de décembre 2003. Au total, l'allègement de dette accordé par le FIDA se chiffrerait par conséquent à 13,26 millions de DTS en VAN (soit 8,55 millions de DTS en VAN de décembre 1999 plus 4,71 millions de DTS en VAN de décembre 2003).

### III. RAPPORT DE SITUATION POUR 2005

6. **Coût total pour le FIDA de l'Initiative PPTE.** Le coût total en VAN de la participation du Fonds à l'Initiative PPTE globale (avant le complément proposé ci-dessus) est actuellement estimé à 261,6 millions de DTS (386,4 millions de USD), ce qui correspond à un coût nominal approximatif de **408,7 millions de DTS (603,7 millions de USD)**<sup>1</sup>. Cette estimation devra sans doute être revue à la hausse du fait des retards pris par les pays eu égard aux points de décision et d'achèvement, de la dégradation de la conjoncture économique qui va exiger de nouveaux allègements aux points d'achèvement, et du niveau toujours bas des taux d'actualisation. Ainsi, le coût nominal de l'Initiative PPTE pourrait être de l'ordre de 28 millions de USD en 2005 et atteindrait environ 53 millions de USD en 2006.

7. **Engagements du FIDA à ce jour.** À ce jour, le FIDA a accordé les allègements requis aux 27 pays pauvres très endettés qui sont parvenus au point de décision. Ces engagements représentent au total un montant de 190 millions de DTS (280,5 millions de USD) en VAN, soit l'équivalent de **291,8 millions de DTS (431,1 millions de USD)** en termes nominaux.

**Tableau 1. Pays pauvres très endettés**

Pays parvenus au point d'achèvement	Pays parvenus au point de décision	Pays en amont du point de décision
Bénin	Cameroun	Burundi
Bolivie	Tchad	République centrafricaine
Burkina Faso	République démocratique du Congo	Comores
Éthiopie	Gambie	Congo
Ghana	Guinée	Côte d'Ivoire
Guyana	Guinée-Bissau	République démocratique populaire lao
Honduras	Malawi	Libéria
Mali	Sao Tomé-et-Principe	Myanmar <sup>a</sup>
Madagascar	Sierra Leone	Somalie
Mauritanie		Soudan
Mozambique		Togo
Nicaragua		
Niger		
Rwanda		
Sénégal		
Ouganda		
République-Unie de Tanzanie		
Zambie		
<b>18</b>	<b>9</b>	<b>11</b>

<sup>a</sup> Ce pays n'a pas de dette envers le FIDA

<sup>1</sup> Estimations de mai 2005.

8. **Allègements de dette accordés.** Jusqu'à présent, le FIDA a accordé au total 77,1 millions de USD d'allègements de dette à tous les pays parvenus au point d'achèvement.

9. **Financement des allègements de dette accordés par le FIDA.** Le FIDA finance sa participation à l'Initiative PPTE par le biais d'un compte interne spécialement créé à cet effet, alimenté par des contributions extérieures (versées soit directement au FIDA, soit par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire PPTE administré par la Banque mondiale) et par ses propres ressources. Les contributions extérieures (versées ou promises) se montent à quelque 82,7 millions de USD (57% du total) et les financements sur ressources propres à environ 59,7 millions de USD (41%), somme de trois transferts approuvés par le Conseil d'administration en 1998, 1999 et 2002, dont le dernier s'est chiffré à 41,0 millions de USD; le revenu des placements réalisés avec les avoirs du compte PPTE du FIDA représente 3 millions de USD (2%).

10. Afin d'atténuer l'impact des allègements de dette sur les ressources dont le FIDA peut disposer pour de nouveaux prêts et dons, la direction s'efforce de mobiliser davantage de ressources extérieures en encourageant les États membres à :

- a) fournir directement au FIDA des fonds supplémentaires pour l'aider à financer sa participation à l'Initiative;
- b) permettre au FIDA d'accéder au Fonds fiduciaire PPTE administré par la Banque mondiale, approche qu'ont adoptée plusieurs États membres ; à cet égard, il a été demandé au FIDA de préparer un document indiquant le détail de ses engagements au titre de l'Initiative PPTE pour la réunion technique du Fonds fiduciaire PPTE qui va se tenir prochainement, afin que l'organisation puisse avoir accès à ce dispositif.

11. **Augmentations possibles du coût pour le FIDA de l'Initiative PPTE.** En septembre 2004, l'Association internationale de développement (IDA) a décidé de reporter à décembre 2006 l'entrée en vigueur de la clause de caducité automatique de façon à permettre aux pays en amont du point de décision de participer à l'Initiative PPTE. Il a également été convenu à cette occasion de permettre à un groupe **supplémentaire** de pays, en plus des 38 pays actuellement bénéficiaires, de prendre part à l'Initiative sous réserve des critères d'endettement prédéfinis. D'après les évaluations en cours, ces pays pourraient être les suivants (ceux qui ont contracté des emprunts auprès du FIDA sont en caractères gras et l'encours de leur dette est indiqué à côté, entre parenthèses): Afghanistan, **Bangladesh** (160 millions de DTS), **Bhoutan** (14 millions de DTS), **Cap-Vert** (8 millions de DTS), **Érythrée** (10 millions de DTS), **Géorgie** (6 millions de DTS), **Haïti** (22 millions de DTS), Kiribati, **Kirghizistan** (6 millions de DTS), **Népal** (43 millions de DTS), **République de Moldova** (5 millions de DTS), **République de Sri Lanka** (50 millions de DTS), Tadjikistan et **Tonga** (4 millions de DTS). La Banque mondiale étudie actuellement le cas de ces pays, afin de déterminer le montant des allègements qui pourraient leur être consentis, et le FIDA s'efforce quant à lui, en coopération étroite avec l'IDA, d'évaluer l'incidence financière qui en résulterait pour les deux institutions. La liste définitive des pays qui seront admis à participer à l'Initiative devrait être arrêtée à la fin de septembre 2005. Le montant brut des créances que le FIDA détient sur ces pays s'élève à environ 307 millions de DTS (465 millions de USD) mais l'«exposition» effective du Fonds dépendra en fait du facteur de réduction qui sera appliqué, de l'analyse de la VAN et du taux d'actualisation. Quoi qu'il en soit, le coût pour le FIDA de l'Initiative PPTE risque d'en être sérieusement augmenté.

#### IV. RECOMMANDATION

12. Le Conseil d'administration est prié:

- a) D'approuver la proposition de contribution complémentaire du FIDA à la réduction de la dette du Rwanda à l'égard du Fonds en décembre 2003 (voir le paragraphe 5 ci-dessus) pour un montant de 4,71 millions de DTS. Cet allègement sera accordé conformément aux dispositions de la résolution suivante :

«DÉCIDE: que le Fonds, comme il a été décidé par le Conseil d'administration, abaissera la valeur de la dette du Rwanda à l'égard du FIDA moyennant la réduction, jusqu'à concurrence de 100%, de ses obligations semestrielles au titre du service de la dette à son égard (principal et commissions/intérêts), à mesure qu'elles deviendront exigibles, jusqu'à concurrence du montant global révisé, en VAN, de 13,26 millions de DTS (soit 8,55 millions de DTS en VAN de 1999 et 4,71 millions de DTS en VAN de 2003).»

- b) De prendre note de l'état d'avancement de l'Initiative PPTE et de la participation du FIDA à ladite Initiative.

